



## Passeports biométriques belges

Passeports demandés dans une commune en Belgique		
<b>Pour qui ?</b>		
⇒ pour tout(e) citoyen(ne) belge <b>inscrit(e)</b> dans les registres de la population de cette commune		
⇒ pour tout(e) citoyen(ne) belge <b>inscrit(e)</b> dans les registre de la population d'un poste consulaire belge à l'étranger. La commune est, par ordre prioritaire, sa dernière commune en Belgique, la commune de son lieu de naissance ou la commune de son choix.		
<b>Validité?</b>		
Mineurs (-18 ans): 5 ans		
Majeurs (+18 ans): 7 ans		
<b>Prix?</b>		
	<u>Mineur (-18 ans)</u>	<u>Majeur (+ 18 ans)</u>
32 pages (procédure normale)	<b>35 €</b>	<b>65 €</b>
32 pages (procédure urgente)	210 €	240 €
64 pages	210 €	240 €
Attention: certaines communes perçoivent aussi une <b>taxe communale</b> pour la délivrance d'un passeport. Renseignez-vous auprès de votre administration communale à ce sujet.		

Passeports demandés dans un poste consulaire belge à l'étranger		
<b>Pour qui ?</b>		
Pour tout citoyen belge <b>inscrit</b> dans les registre de la population d'un poste consulaire belge à l'étranger		
<b>Validité?</b>		
Mineurs (-18 ans): 5 ans		
Majeurs (+18 ans): 7 ans		
<b>Prix?</b>		
	<u>Mineur (-18 ans)</u>	<u>Majeur (+ 18 ans)</u>
32 pages	<b>35 €</b>	<b>75 €</b>
64 pages	210 €	240 €